



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2013, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- **AO-232** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'adopter une consolidation de l'annexe H du Règlement qui concerne les règles de stationnement par voies de circulation.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat de l'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 25 avril 2013.

Marie-France PAQUET, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

